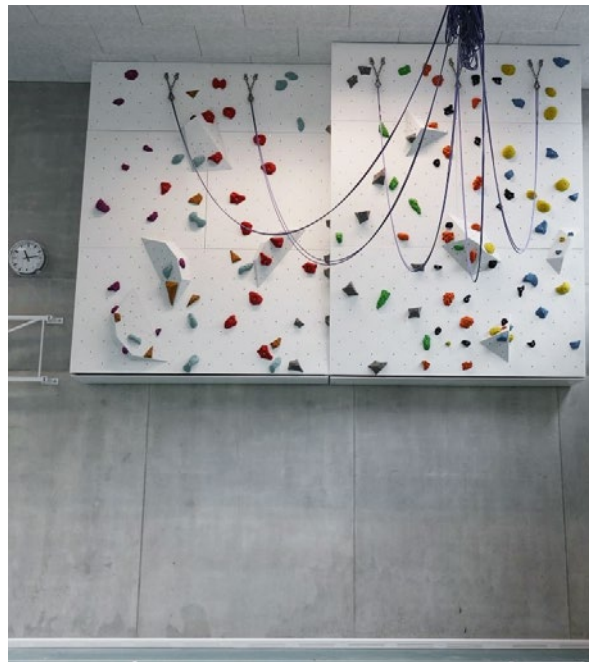


Mur d'escalade relevable électriquement



L'illustration correspond au modèle «Speer DUO»=> Combinaison du modèle «Speer UNO» (avec surplomb) + Extension «droite»

Mur d'escalade modulaire «Speer DUO»:

L'installation d'escalade en deux parties mesure 6,0 mètres de large et un min. de 7,0 mètres de haut, qui offre une surface d'escalade d'environ 42 m².

Les parties supérieures de l'installation d'escalade (à partir de 3,0 mètres) sont constituées d'une sous-construction en bois équipée de panneaux d'escalade. Un côté doit être réalisé avec un surplomb de 7°. Le deuxième côté peut être droit ou incliné à 7°, au choix. De plus, il est possible d'installer des volumes dans ces zones, pour personnaliser davantage les voies d'escalade. Différentes formes sont disponibles à cet effet.

Les parties inférieures du mur d'escalade (jusqu'à 3,0 mètres) sont destinées au bloc/bouldering. Lorsqu'elles ne sont pas utilisées, ces parties peuvent être relevées électriquement, garantissant ainsi une protection contre l'escalade non autorisée.

La commande du mur d'escalade doit être protégé contre tout usage non autorisé et l'utilisateur doit être formé à son utilisation.

Elle doit également être disposée de sorte que l'utilisateur puisse surveiller les mouvements du mur d'escalade.

Les panneaux du mur d'escalade sont fabriqués à partir de panneaux de contreplaqué de bouleau de 21 mm d'épaisseur puis recouverts d'une peinture sans solvant (couleur au choix) et de sable de quartz.

Des points de fixation, répartis de manière régulière, permettent d'équiper individuellement le mur d'escalade avec des prises.

À l'extrémité supérieure des voies d'escalade, des points de renvoi individuels (sécurités pour corde supérieure) sont fixés à une distance de 1,0 mètre. En fonction des voies à escalader, ceux-ci doivent être équipés de cordes de sécurité, de manière à garantir une zone de chute horizontale de 1,5 mètres à gauche et à droite du grimpeur.

Si un habillage de la paroi est prévu dans la zone d'installation du mur d'escalade, il convient de consulter le chef de projet concernant les différentes options possibles.

Les murs d'escalade sont réalisés conformément à la norme SN EN 12572.

Délimitations du mur d'escalade:

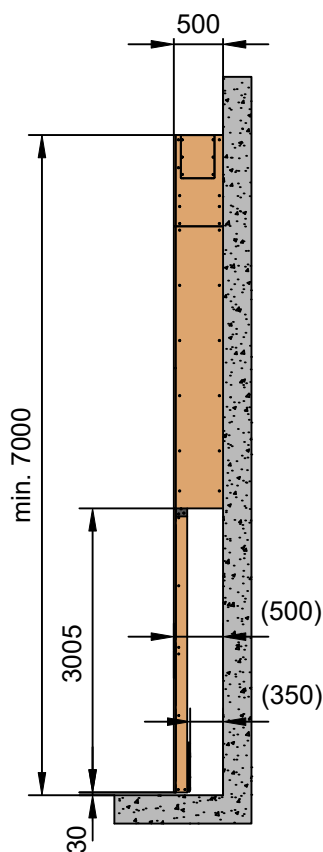
Les dimensions minimales du mur d'escalade modulaire sont les suivantes (L x H x P)

- Modèle Speer UNO (avec surplomb) 3.0 x 7.0 x 1.0 m
- Modèle Speer DUO (Speer UNO + extension droite): 6.0 x 7.0 x 1.0 m / 0.5 m

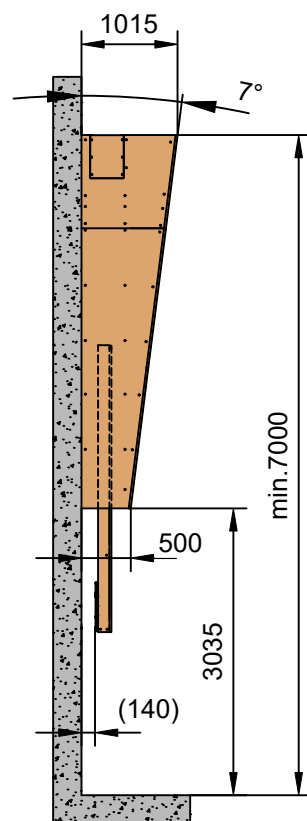
portée maximale des surplombs est limitée à 2 m.

La hauteur maximale du mur d'escalade dépend entre autres des conditions de montage sur place (par ex. charge maximale au sol, accessibilité par le haut, etc.). Les efforts que le bâtiment doit absorber dépendent de la configuration du mur d'escalade (type de mur, position des points de fixation, etc.). La hauteur maximale et les forces doivent être déterminées au préalable avec le chef de projet lors de la planification du projet.

La capacité de charge du mur au niveau des points de fixation doit être calculée par un ingénieur civil.

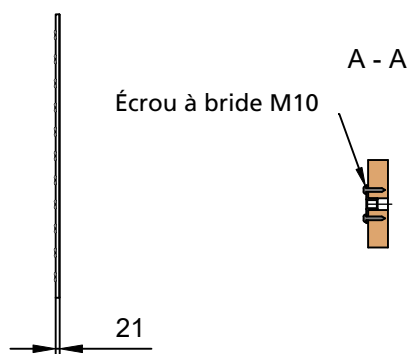
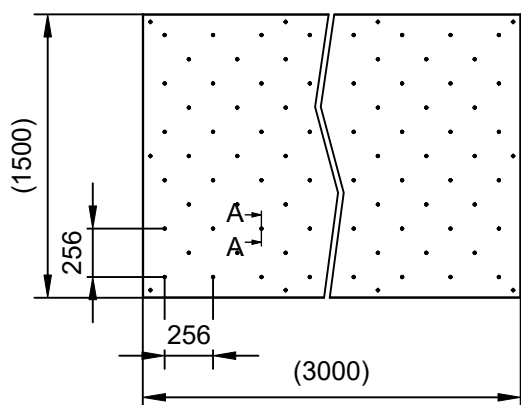


• Extension du mur d'escalade droite «Speer DUO»

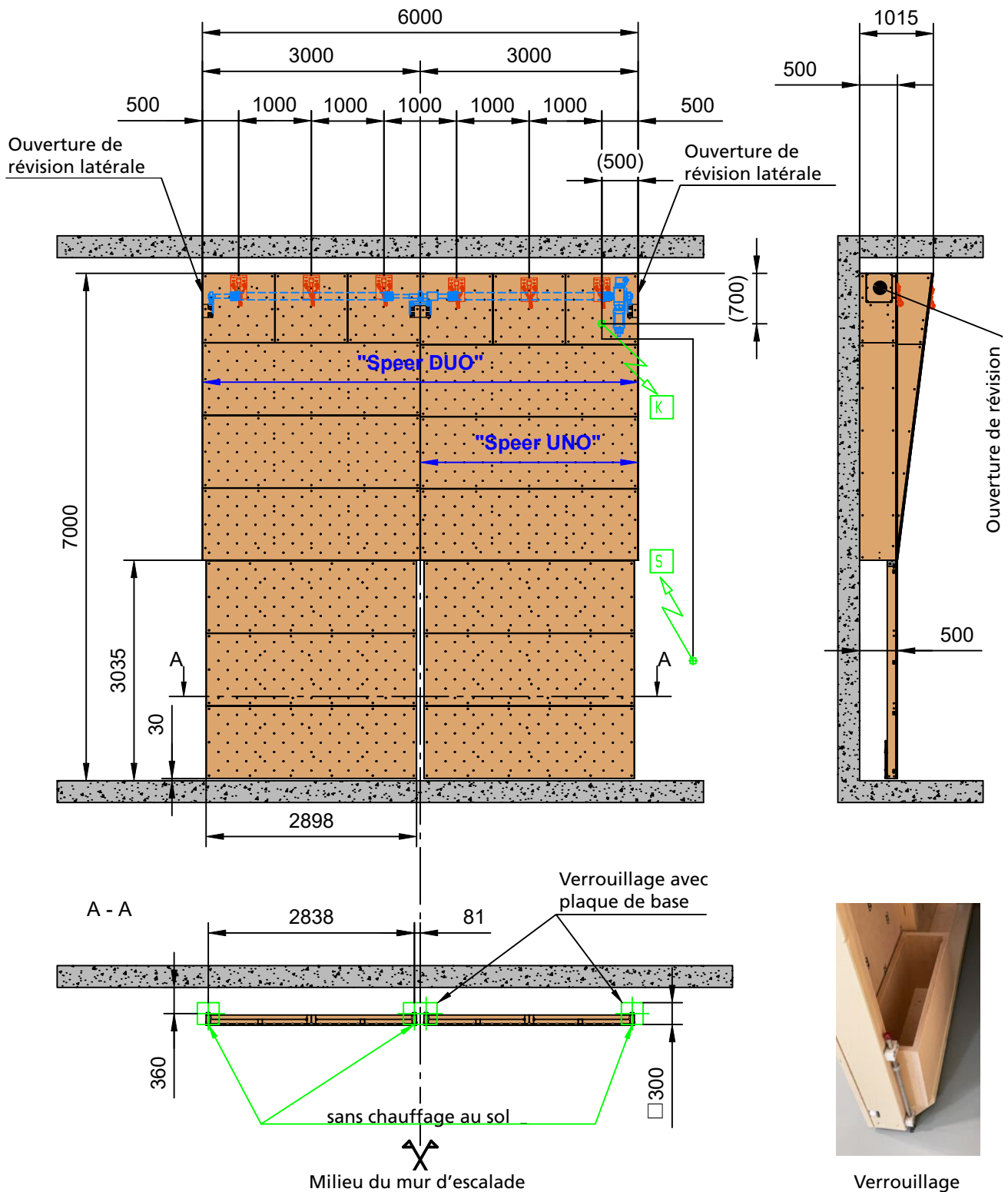


• Mur d'escalade de base «Speer UNO»

Dimensions des panneaux du mur d'escalade



Dimensions d'encastrement



Raccordement électrique aux soins du client:

prise AP CEE 16A 5L 7H sz 3LNPE,
16A sans protection FI

**Commande aux soins
du client:**

18 x 0,75 mm² / (17LPE) 24 VDC
(avec interrupteur de sécurité
«homme mort»)

Fonctionnement:

La commande du mur d'escalade ne doit être utilisée que par des personnes autorisées et formées!
Elle doit être protégée contre tout usage non autorisé.